

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2017 / 2018
ADDITIF N° 5

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 1^{er} septembre 2017 à 19h00 au 28 septembre 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

1000 participants seront tirés au sort à la fin de la Période de Jeu parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots

- **1000 lots « 2 invitations pour assister à la dernière émission Virgin Radio du « World Tour de France » avec l'équipe de la matinale Virgin Tonic le 29 septembre 2017 à Poupet à Saint Malo du Bois » pas de valeur marchande – hors commerce**

La soirée aura lieu de 21h00 à 00h00 à Poupet à Saint Malo du Bois au théâtre de Verdure ; Ouverture des portes à 19h30.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'émission. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de l'émission. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu de l'émission par leurs propres moyens.

